

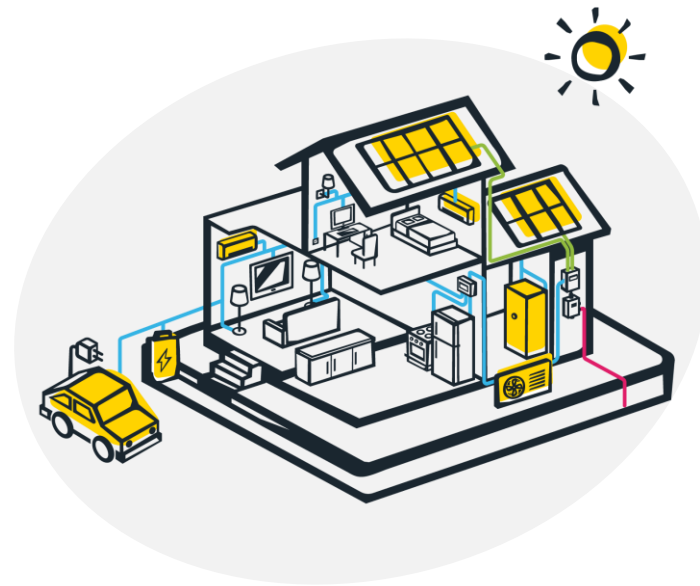
ORES



Séance d'information INBW

Le compteur communicant, les nouveautés tarifaires, Plug & Play

27/05/2025



Présentation par Cédric Houles, Audrey Vanhemelryck et Débora Berthold

Qui sommes-nous ?

Cédric Houles
Audrey Vanhemelryck
Débora Berthold

Audrey Verheylewegen
Michaël Capaldo
Rafaël Pirlot



« Accompagnement & Conseils », pourquoi ?



Besoin client existant et non répondu

Aujourd'hui, les clients et leurs représentants se tournent déjà **naturellement** vers ORES pour de nombreuses questions **relatives à l'énergie**. Le client ne trouve que très partiellement des réponses à ses questions auprès d'autres acteurs et ORES n'est actuellement pas structuré pour y répondre



ORES, référent légitime et de confiance

ORES est légitime de par son statut d'entreprise de service public et dispose de l'**expertise**, d'une image de **confiance**, des **données clients** et des **données réseaux** permettant de lui « **Faciliter l'énergie, faciliter la vie** ».

Accompagner et conseiller nos clients traduit également notre volonté d'être un **moteur de la transition énergétique** pour tous.



Saisir l'opportunité pour nos réseaux et faire preuve de proactivité

Accompagner nos clients dans leur choix et les **informer proactivement** nous donne un levier pour **favoriser la tempérance** profitable à nos réseaux, à **faciliter l'adoption du compteur communicant** et à **orienter le client de manière efficiente** vers la réponse à ses questions, en proportionnalisant nos moyens.

Accompagnement & Conseils: objectifs et approche



Accompagner et conseiller les clients sur les thématiques de transition énergétique liées à nos activités de GRD, en exerçant un rôle de référent de confiance

SEGMENT

Les **clients particuliers** concernés par la transition énergétique*

Les **clients particuliers**



SUJETS

Sur **quatre thématiques** clés de la transition énergétique



Se chauffer autrement



Se déplacer autrement



Produire autrement



Consommer autrement



* Segmentation évolutive en fonction des **moments de vie spécifiques du client**

Agenda

- Le compteur communicant
 - Tout savoir sur le compteur communicant
 - Le compteur communicant et le prosumer
- Les nouveautés tarifaires
 - Contrat dynamique
 - Nouveautés tarifaires GRD
- Les panneaux Plug & Play
- Les déclarations
- REX Ramillies (Mr Philippart)





Tout savoir sur le Compteur Communicant

Pourquoi installer des compteurs communicants ?



Permettre la transition énergétique

Nécessité de moderniser les réseaux et d'investir dans les compteurs de nouvelle génération.



Se conformer aux différentes obligations légales imposant le placement de compteurs communicants

Directive européenne 2019/944 & Décret électricité du 19/07/2018 (Wallonie)



Fournir de nouveaux avantages aux clients

Précision des données qui permettra une meilleure gestion des données des clients et des nouveaux services.

Avantages du compteur



Transmettre les données



Faciliter les interventions et amener de la discrétion



Mieux suivre sa consommation.



Analyser le réseau et cibler les investissements

Visualiser mes données :



**Données en temps réel
via le menu du
compteur**



**Données en temps réel via
des applications couplées
au port client**





Ma consommation

Bonjour

MES ADRESSES DE CONSOMMATION

Adresses

ÉLECTRICITÉ

EAN :

COMPTEUR COMMUNICANT N° :



Compteur(s) communicant(s)

Gardez un œil sur votre consommation liée à vos compteurs communicants et consultez vos historiques



JE SUIS MA CONSOMMATION



Contrat de raccordement à l'électricité

Fréquence de relevé

Annuelle

Mois de relevé

Février

Fournisseur actuel

Puissance installée

10,8 kVA

Compteur

Référence 1SAG

Intensité

27 A Triphasé

Historique des volumes envoyés au fournisseur pour facturation

Point d'accès	Direction	Tarif	Date de début	Date de fin	Consommation
5414490207	Consommation	Heures totales	01/04/2023	01/04/2024	2099 kWh



Tableau de bord



Comparaison

ÉLECTRICITÉ

EAN :

Numéro de compteur :

Énergie prélevée

☒ Afficher l'énergie injectée

Heures

Jours

Mois

Années

<

3 mars

>

☐ Données météo

☐ Comparer avec la période précédente

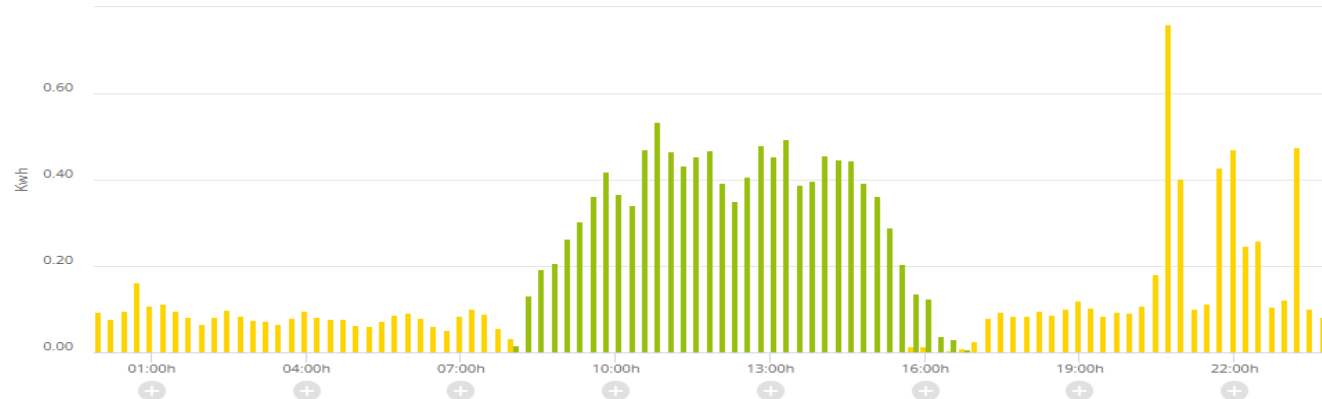
☒ Afficher les événements



3 mars 2025

● Énergie prélevée

● Énergie injectée



Recevoir mon rapport mensuel



Oui, je souhaite recevoir mon rapport mensuel de consommation



Inclure mes données d'injection



Recevoir une notification par e-mail



Je souhaite recevoir une notification en cas de dépassement pour ce compteur

BLOG | Énergie et économies

TOUS NOS CONSEILS ÉNERGÉTIQUES >

Son coût : Gratuit!

Compteur, coffret et disjoncteur.



Comment demander le remplacement du compteur communicant?



Je prends
RDV



WWW.ORES.BE

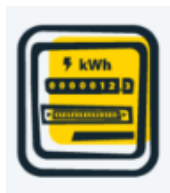


Le Compteur Communicant et le prosumer

Avant le 01.01.2024

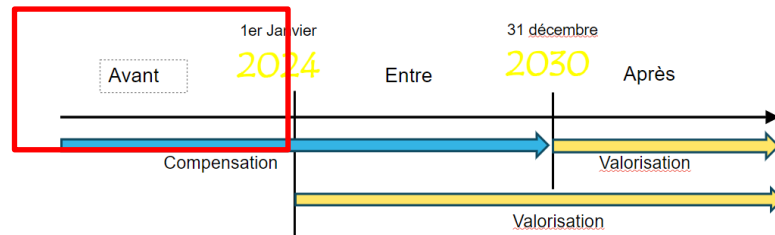
Régime : Compensation

Tarif Prosumer: OUI



Capacitaire

Forfait de 86,96€ par KVA en 2025



ou

Capacitaire

Forfait de 86,96€ par KVA en 2025

Proportionnel

0,13€/kWh **réellement prélevé**
Le tarif le **plus avantageux** est
appliqué

Diminuer son tarif prosumer =



+ autoconsommer

Système de compensation (avant 01/01/2024)



Tarif 2025 de 86,96€ par kVA pour le tarif capacitaire et coûts moyens de réseaux de 0,13 / kWh.

Exemple d'un client qui consomme 5.000 kWh par an :

Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 20% → 1.000 kWh



Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 50% → 2.500 kWh

Prélèvement brut : 4.000 kWh
Injection : 4.000 kWh



Prélèvement brut : 2.500 kWh
Injection : 2.500 kWh

Tarif prosumer forfaitaire :
5 kVa X 86,96€ = 434,8€



Tarif prosumer proportionnel:
4.000 kWh X 0,13€* = 520€



Tarif prosumer forfaitaire :
5 kVa X 86,96€ = 434,8€



Tarif prosumer proportionnel:
2.500 kWh X 0,13€ = 299€



Le client bénéficie de la tarification la plus avantageuse (coûts de réseau) → 434,8€

Le client bénéficie de la tarification la plus avantageuse (coûts de réseau) → 299€
(si équipé d'un compteur qui enregistre les prélèvements réels d'électricité brute sur le réseau)

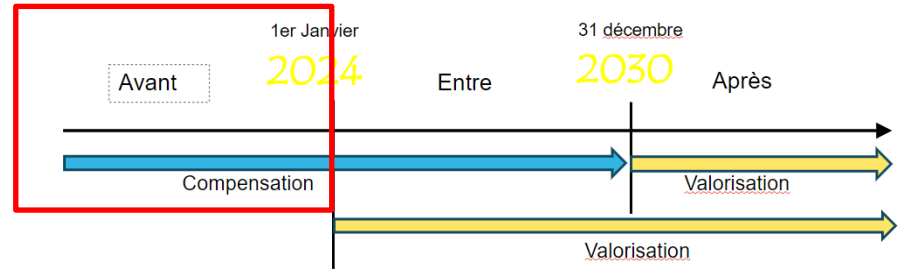


Intérêt d'augmenter son autoconsommation pour diminuer sa facture d'électricité



L'exemple part du principe que toute l'énergie prélevée est compensée par la production → Dans le cas où le client ne compense pas la totalité de l'électricité prélevé, il devra payer les kWh excédentaires au tarif de prélèvement convenu avec son fournisseur (coûts d'énergie + redevances + coûts de réseaux + TVA)

Avant le 01.01.2024



~~Compensation~~

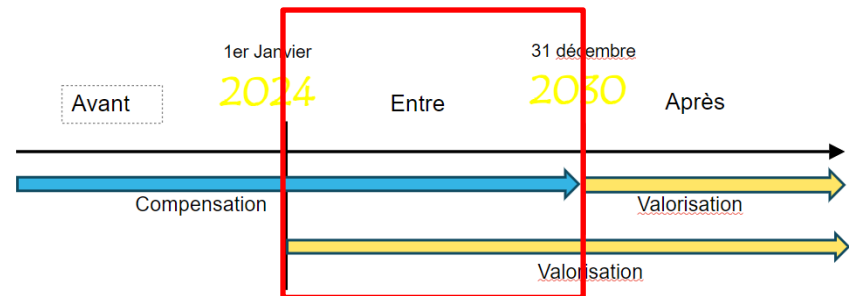


Partage d'énergie



Augmentation de +
de 1 kWe

Après le 01.01.2024



Régime : Valorisation



Pas de tarif Prosumer



= *Autoconsommation*



Système de valorisation (àpd 01/01/2024)

Exemple d'un client qui consomme 5.000 kWh par an :



* Sur base du tarif le plus avantageux observé le 06-01-2025 avec un compteur monohoraire (simulation sur Compacwape.be)

Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 20% → 1.000 kWh



Puissance électrique nette développable de l'installation de production : **5kVA → 5.000 kWh**
Autoconsommation 50% → 2.500 kWh

Prélèvement brut : 4.000 kWh
Injection : 4.000 kWh



Prélèvement brut : 2.500 kWh
Injection : 2.500 kWh



Tarif de prélèvement :
(coûts d'énergie + coûts de réseaux + TVA)
4.000 kWh X 0,35€* = 1.400€

Tarif d'injection (uniquement coûts d'énergie) :
4.000 kWh X 0,06€* = 240€



Tarif de prélèvement :
(coûts d'énergie + coûts de réseaux + TVA)
2.500 kWh X 0,35€* = 875€

Tarif d'injection (uniquement coûts d'énergie):
2.500 kWh X 0,06€* = 150€

Le client paie à son fournisseur → 1.160€

Le client paie à son fournisseur → 725€

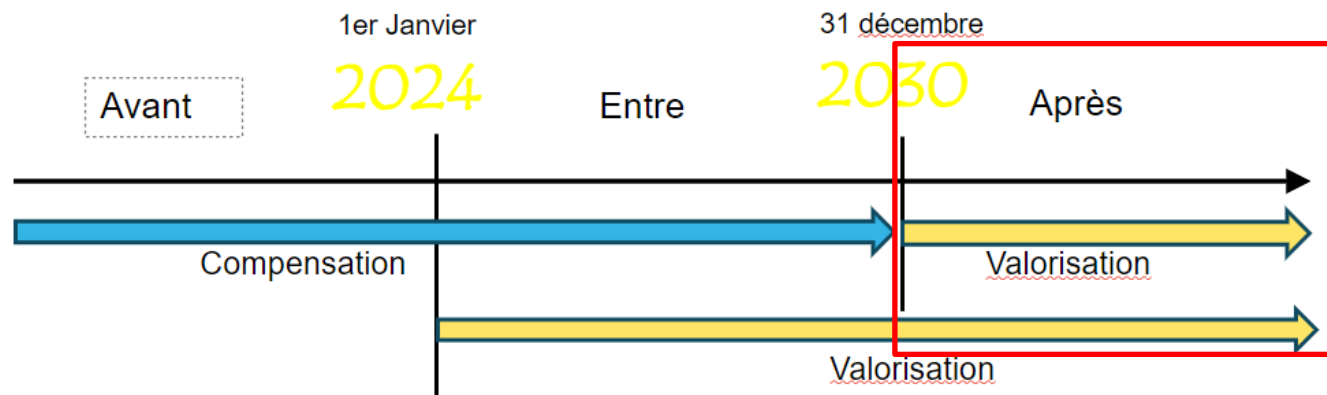


Intérêt d'augmenter son autoconsommation pour diminuer sa facture d'électricité



Ce même client sans installation photovoltaïque paierait 5.000 kWh X 0,35€ = 1.750€

Après le 31.12.2030





Questions



Réponses

Nouveautés tarifaires



Les contrats Dynamiques (Fournisseurs)

07/2025



Le contexte

1 De **nouveaux tarifs fournisseurs pour l'électricité** entrent en vigueur en **juillet 2025** sur le territoire d'ORES (différent d'un GRD à l'autre).

2 L'objectif est d'encourager à **consommer** lorsque **l'énergie est disponible**

3 Ce qui change concrètement :

- **Nouvelles formules tarifaires** où le prix de l'électricité évolue **heure par heure** et varie **chaque jour** en fonction des prix sur la bourse belge de l'énergie.
- **Plages Horaires les plus intéressantes devraient être :**
entre : minuit et 06:00 / 12:00 et 17:00.



3 contrats côté fournisseur :

- **Contrat fixe**



- **Contrat variable**



- **Contrat dynamique**



Pour qui ?

Idéalement lorsque le client dispose d'appareils électriques qui permettent d'utiliser l'énergie de manière flexible tels que:

- ✓ Voiture électrique
- ✓ Panneaux solaires
- ✓ Batterie intelligente
- ✓ Pompe à chaleur programmable
- ✓ Système de gestion de l'énergie à la maison

⇒ Contacter le fournisseur → Simulateur

⇒ Voir le simulateur de la CWAPE : Ce simulateur vous permet de comparer l'ensemble des offres proposées par les fournisseurs. [Accueil - CWaPE - Comparator](#)

Les tarifs de distribution 2026





Dès le 1^{er} janvier 2026, les clients résidentiels auront le choix entre 3 tarifs différents: monohoraire, bihoraire et tarif impact

Tarif Monohoraire :

24h/24

- Pas de changement

Tarif Bihoraire :

01:00

07:00

11:00

17:00

22:00



HEURES PLEINES

HEURES CREUSES

- 2 plages horaires → 4 plages horaires
- Identique du lundi au dimanche

Tarif « impact » :

01:00

07:00

11:00

17:00

22:00



ECO

MEDIUM

PIC

- 3 tarifs différents : Eco >Medium>Pic
- 5 plages horaires différentes
- Identique du lundi au dimanche

Zoom sur le tarif bihoraire et le tarif impact :

Tarif bihoraire

Nombre d'heures creuses en hausse par rapport à avant :

- 105 h/semaine (contre 93h)
- 15 h/jour

Maintien de la plage horaire **22h-7h en heures creuses**;

Tarif impact optionnel

Répartition des tarifs :

- Heures Eco (les moins chères) : 12h/24
- Heures Medium (intermédiaires) : 7h/24
- Heures Pic (les plus chères) : 5h/24



Outils développés prochainement pour aider le client à faire son choix (simulateur)



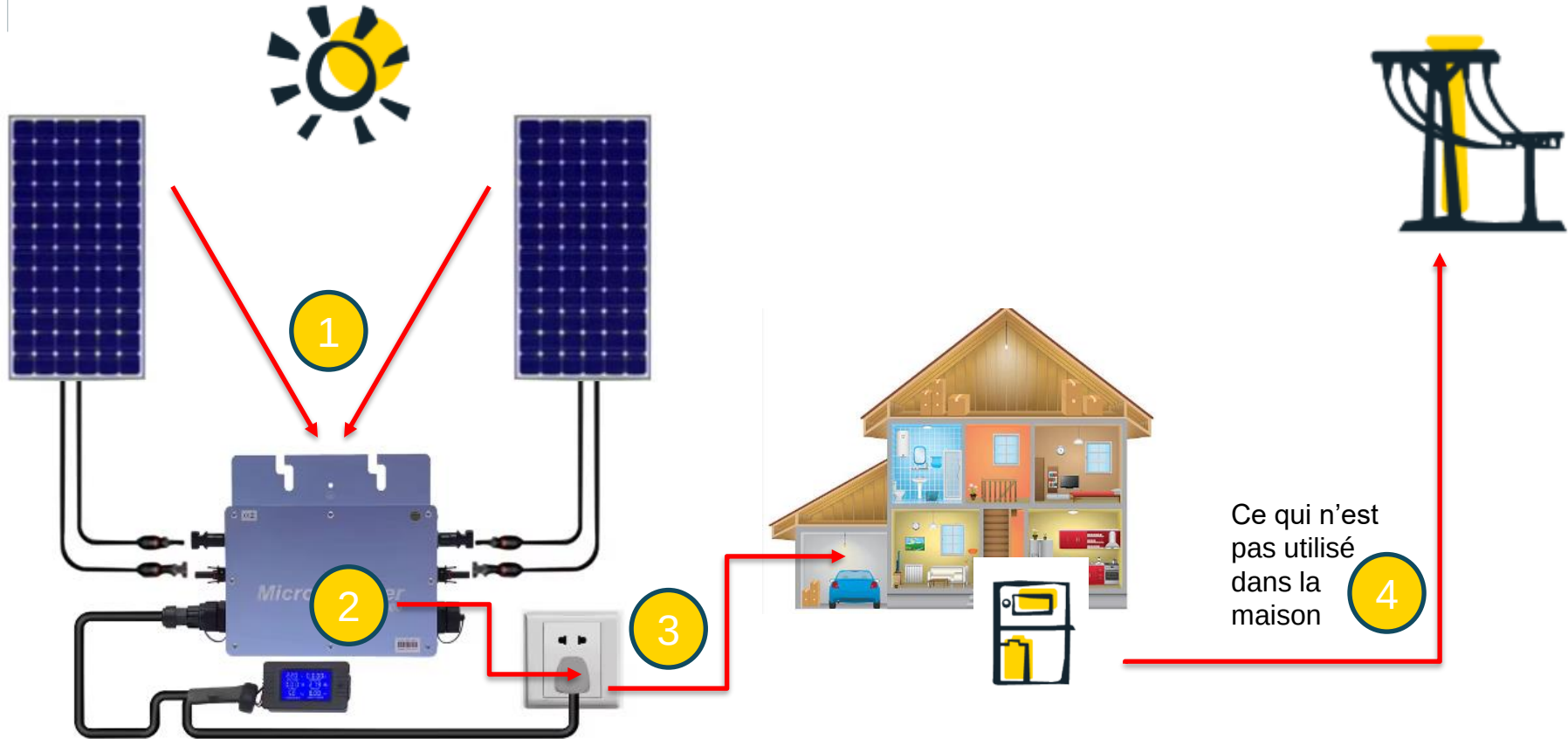
Les **conditions** pour bénéficier de ce tarif incitatif :

- Disposer d'un compteur communicant avec **la fonction communicante**
- Avoir une puissance de raccordement au réseau **≤ 56 kVA**

Les Panneaux Plug&Play



Panneaux photovoltaïques Plug & play : fonctionnement



Panneaux photovoltaïques Plug & play

- **Autorisé par le Synergrid à partir du 17/04/2025**
- **Réglementation :**
 - Déclaration de son installation pv au GRD (devra être conforme au C10/11) mais pas de passage OA nécessaire : via formulaire sur le site
 - Onduleur doit être homologué par Synergrid (liste: [c10 26 list of pgu compliant with c10 11 ed2 1 12 2019.xlsx](#))
 - Obligation d'un compteur communicant : [Communication relative à l'installation de kits photovoltaïques "plug & play" | CWAPE](#) / document PDF: [2025.04.17-0078-Communication photovoltaïque plug & play.pdf](#)





Questions



Réponses

Les déclarations



Quelques liens utiles :



[déclaration d'une installation de production décentralisée](#)



[Déclarer borne de recharge - Particulier | ORES](#)



Déclaration de batterie et panneaux plug and play :
[Déclaration d'une installation de production décentralisée](#)

Plus d'informations ?

Consultez:

- Notre page [ORES.be](https://ores.be)
- Notre [FAQ client](#)

Nous contacter:

conseils.residentiel@ores.be





Questions



Réponses

Votre avis compte:



REX: Grégory Phillipart





Faciliter l'énergie, faciliter la vie



Annexes

Votre onduleur décroche, que faire?

Votre onduleur décroche, que faire ?



Votre onduleur décroche
et vous ne produisez plus et
n'injectez plus.

1



Signalez-le à ORES
via le formulaire en ligne.

2



ORES analyse vos
données de tension
grâce au compteur
communicant.

3



ORES vous informe de la
source du problème
qui peut provenir du réseau
ou de votre installation.

4



ORES planifie les travaux
sur le réseau
Et vous informe des mesures
prises.

5

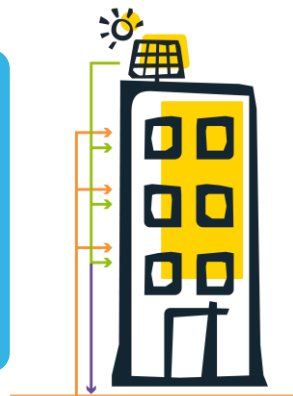
Décrochage de l'onduleur | ORES

Les formes d'activité de partage d'énergie

Partage d'énergie au sein d'un même bâtiment



Dans la nouvelle méthodologie tarifaire (janvier 2025), **80% de réduction** seront appliqués sur les frais de réseau et de transport (hors frais fixes)



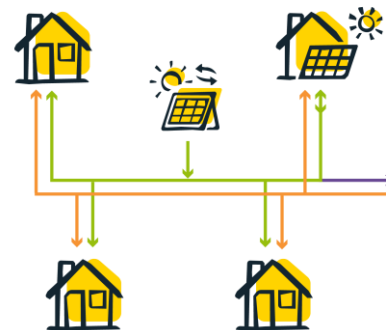
L'échange de pair à pair



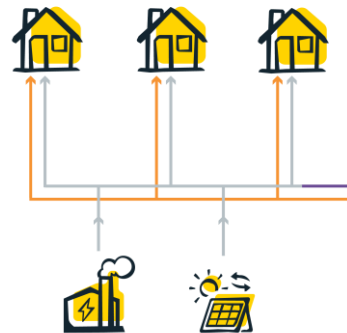
Pas disponible en Wallonie



Communauté d'énergie renouvelable (CER)



Communauté d'énergie citoyenne (CEC)



- Flux électrique provenant du réseau
- Flux d'électricité renouvelable
- Flux d'électricité produite localement (renouvelable et non renouvelable)
- Surplus

Les formes d'activité de partage d'énergie

Qui sont les intervenants dans une activité de partage d'énergie ?

On distingue différents acteurs dans un partage d'énergie :

1. Le producteur

Le propriétaire de l'unité de production produit l'énergie partagée au sein du groupe de consommateurs.

2. Le consommateur

Le consommateur final consomme l'énergie produite au sein du partage.

3. Le représentant

Il agit en qualité de représentant entre ORES, la CWaPE et les participants au partage. Il s'occupe de tous les aspects administratifs (mise en place, facturation,...). Il peut également faire partie du partage d'énergie en tant que producteur ou consommateur.

4. La CWaPE

Le régulateur wallon du marché de l'énergie donne son autorisation pour démarrer un partage d'énergie. (Communautés d'énergie uniquement)

5. Le fournisseur

Le fournisseur vend l'énergie consommée sur le réseau. Il envoie une facture de consommation mensuelle aux clients.

6. Le gestionnaire du réseau de distribution (ORES)

Le gestionnaire de réseau gère le comptage des données de consommation sur le réseau. Ces dernières sont transmises au représentant du partage et au fournisseur pour l'établissement des factures.

